

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/12/2011

Date de la convocation:

18/11/2011

Date d'affichage:

21/11/2011

L' an 2011 et le 5 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 56

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, HOCH Georges, LIEHN Gilbert MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 102.2011

Vote : A la majorité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

102.2011 : DBM n°3 au budget principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 054/2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : approbation du budget principal 2011,

Vu la délibération n° 070/2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 : DBM n°1 du budget principal 2011,

Vu la délibération n° 083/2011 du conseil communautaire du 26.09.2011 : DBM n°2 du budget principal 2011,

Vu l'avis du bureau du 14.11.2011,

Entendu l'exposé du président M J-M HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

D'approuver les modifications budgétaires suivantes :

Solde comptable d'une créance à long terme octroyée à la SEM des Cybéliades en 1993, irrécouvrable (convention du 19.04.1993 entre la communauté de communes de Pechelbronn et la SEM et délibération du 9.03.1993) :

+ 23630 € aux comptes suivants :
042/678 dépenses section de fonctionnement,
042/7811 recettes section de fonctionnement,
040/2761 dépenses section d'investissement,
040/2761 recettes section d'investissement.

Ajustement sur les impôts locaux :

Dépenses de fonctionnement, au 739116 + 46570 €
Recette de fonctionnement compte 7311 + 46570 €.

Rééquilibrage section d'investissement :

Compte 2188 : +1500 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

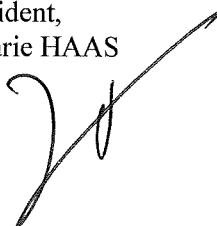
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/12/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :